



Demande de propositions

Initiative OPTions

Initiative pour des options novatrices d'interruption de grossesse, ronde 2

Novembre 2019

Sommaire

« Les droits des femmes sont des droits de la personne. Ils englobent les droits sexuels et reproductifs – et le droit d'avoir accès à des avortements sûrs et légaux. »

– *Politique d'aide internationale féministe* du Canada

Chaque année, plus de 25 millions d'avortements non sécuritaires sont pratiqués, et quelque 7 millions de femmes et de filles sont subséquemment admises dans des établissements de santé pour des complications, tandis qu'entre 22 800 et 31 000 en décèdent. Presque tous ces avortements non sécuritaires (97 %) surviennent dans des pays en développement¹, où le fardeau le plus lourd de décès et d'invalidité est supporté par les plus pauvres d'entre les pauvres.

L'accès à un avortement sécuritaire est fondamental pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Le droit de choisir d'avoir un enfant et à quel moment touche la capacité des femmes et des filles à poursuivre leurs études, à gagner leur vie, à participer à la société et à prospérer. Limiter cette capacité a de nombreuses conséquences pour le bien-être des femmes et des filles, de leur famille et de collectivités entières. Et pourtant, même là où l'avortement est légal et techniquement disponible, l'accès à ce service est souvent restreint par une multitude d'obstacles, et le choix des méthodes d'avortement est souvent limité. Les femmes et les filles qui choisissent de mettre fin à une grossesse font souvent face à une stigmatisation liée à des normes sociales et des croyances culturelles, laquelle est aggravée par un manque de services conviviaux et adaptés aux jeunes.

L'innovation est nécessaire pour surmonter les obstacles persistants qui continuent de limiter où, quand et comment une femme ou une fille peut mettre fin à une grossesse.

L'accès à un avortement sécuritaire et légal est essentiel pour la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 3 : **Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges**, et de l'ODD 5 : **Atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**, en particulier les cibles visant à garantir l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation et à réduire le taux de mortalité maternelle dans le monde.

L'objectif de l'**Initiative pour des options novatrices d'interruption de grossesse (Initiative OPTions)** est de soutenir des **Idées audacieuses ayant un grand Impact** pour assurer l'accès des femmes et des filles à un avortement sécuritaire dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Nous recherchons des approches novatrices et transformatrices permettant aux femmes et aux filles de contrôler où, quand et comment elles peuvent mettre fin à une grossesse. Cet appel vise donc à soutenir le

¹ Institut Guttmacher, *Abortion Worldwide 2017: Uneven Progress and Unequal Access*, mars 2018.

développement et la mise à l'essai : 1) **de nouvelles approches pour étendre l'accès précoce aux produits et services d'avortement existants** et 2) **des méthodes d'interruption de grossesse de la prochaine génération.**

Les propositions retenues se verront attribuer une subvention de démarrage pouvant aller jusqu'à 250 000 \$CAN pour une période maximale de 18 à 24 mois afin de développer et de valider l'innovation proposée. En supposant qu'un nombre suffisant de propositions valables seront reçues, Grands Défis Canada a l'intention d'accorder jusqu'à 20 subventions de démarrage pour cette ronde.

À la fin de la période de la subvention de démarrage, les innovateurs sont censés avoir fait la démonstration de principe de leur idée, élaboré un plan de déploiement à l'échelle et de durabilité, et suscité l'intérêt d'intervenants et de partenaires clés nécessaires pour continuer à progresser vers le déploiement à grande échelle et la durabilité. Les innovateurs dont le projet a réussi pourraient être invités à présenter une demande de financement de Déploiement à l'échelle.

DATE LIMITE DE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION : le 11 février 2020, à 15 h HNE

Veillez-vous assurer que vous avez examiné l'ensemble des critères de recevabilité de la rubrique 4.1. Il y a eu des changements importants depuis la Demande de Propositions de la ronde 1.

En raison des délais de traitement, nous vous conseillons d'ouvrir un compte dans le portail Fluxx au plus tard le 4 février 2020.

Pour présenter une demande de financement, les candidats DOIVENT utiliser le formulaire de demande en ligne, qui est SEULEMENT accessible via le portail Fluxx de Grands Défis Canada (gcc.fluxx.io). (Veillez consulter la section 4.2 *Instructions relatives au dépôt d'une proposition*.)

Pour toute question ayant trait à cette demande de propositions qui n'est pas abordée dans la FAQ, veuillez envoyer un courriel à l'adresse info@optionsinitiative.org.

Si vous avez besoin d'une assistance technique pour ouvrir un compte ou présenter une demande en ligne, veuillez contacter l'équipe du soutien technique de Fluxx de Grands Défis Canada à l'adresse suivante : <http://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE..... | II |
| 1. INTRODUCTION | |
| 1.1 Grands Défis Canada..... | 1 |
| 1.2 Le problème..... | 1 |
| 2. APPROCHE | 2 |
| 2.1 L'initiative OPTions..... | 2 |
| 2.2 Domaines d'intérêt..... | 3 |
| 2.3 Bénéficiaires cibles..... | 4 |
| 2.4 L'avortement là où il est légal..... | 4 |
| 2.5 Ce que Grands Défis Canada ne financera pas | 5 |
| 2.6 Financement disponible | 5 |
| 2.7 Accent mis sur les résultats..... | 6 |
| 2.8 Innovation intégrée..... | 7 |
| 2.9 Échelle et durabilité | 7 |
| 2.10 Égalité des sexes, durabilité de l'environnement, droits de la personne et inclusion | 9 |
| 2.11 Accès mondial, Accès aux données et Éthique..... | 10 |
| 3. ACTIVITÉS ET PRODUITS LIVRABLES | 12 |
| 4. RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES..... | 13 |
| 4.1 Critères d'admissibilité | 13 |
| 4.2 Instructions relatives au dépôt d'une proposition..... | 15 |
| 4.3 Échéancier pour les propositions | 16 |
| 4.4 Processus d'examen | 17 |
| 4.5 Critères d'évaluation..... | 18 |
| 4.6 Modalités financières et coûts admissibles..... | 20 |
| 4.7 Modalités de paiement | 21 |
| 4.8 Vérification..... | 21 |
| 4.9 Documents de présentation et note sur la vie privée..... | 22 |
| 4.10 Garantie..... | 22 |
| 4.11 Propriété intellectuelle | 22 |
| 4.12 Accès aux données | 23 |
| 4.13 Droits de Grands Défis Canada | 24 |
| 4.14 Assurances relatives à la recherche | 25 |
| ANNEXE A : LISTE DES PAYS À REVENU FAIBLE OU INTERMÉDIAIRE DE LA BANQUE MONDIALE | 26 |
| ANNEXE B : INDICATEURS CLÉS | 28 |

1. INTRODUCTION

1.1 GRANDS DÉFIS CANADA

La vision de Grands Défis Canada est : **Un monde dans lequel l'innovation accélère la réalisation des objectifs de développement durable.** Notre mission est : **Catalyser l'innovation qui sauve et améliore la vie des plus vulnérables au Canada et dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.**

Grands Défis Canada est voué à appuyer des Idées audacieuses ayant un grand Impact. Financé par le gouvernement du Canada et d'autres partenaires, Grands Défis Canada finance des innovateurs de pays à revenu faible ou intermédiaire et du Canada. Les idées audacieuses que Grands Défis Canada soutient intègrent l'innovation scientifique/ technologique, sociale et commerciale (appelée l'Innovation intégrée).

L'un des plus importants investisseurs au Canada axé sur l'impact et sur une approche féministe en matière d'investissement, Grands Défis Canada a appuyé un portefeuille de plus de 1000 innovations dans 85 pays. Grands Défis Canada estime que ces innovations ont le potentiel de sauver jusqu'à 1,6 million de vies et d'améliorer jusqu'à 35 millions de vies d'ici 2030.

Grands Défis Canada est accueilli à Toronto au Centre Sandra Rotman du Réseau universitaire de santé.

1.2 LE PROBLÈME

L'avortement non sécuritaire a un profond impact. L'Institut Guttmacher estime à plus de 25 millions le nombre d'avortements pratiqués dans de mauvaises conditions chaque année. La grande majorité de ces avortements (environ 97 %) surviennent dans des pays en développement. En conséquence, environ 7 millions de femmes et de filles sont admises dans des établissements de santé avec des complications et entre 22 800 à 31 000 femmes et filles en meurent chaque année. Les avortements à risque sont ainsi l'une des principales causes de mortalité maternelle dans le monde. Les femmes africaines sont touchées de manière disproportionnée avec 141 décès par 100 000 avortements provoqués, comparativement à un taux de létalité de 62 décès par 100 000 avortements provoqués en Asie, soit à peu près la moyenne mondiale².

Il a été démontré que la planification familiale volontaire, y compris l'accès à un avortement sécuritaire et légal, améliorerait les résultats sur le plan de la santé de la mère et du nouveau-né, faisait progresser l'autonomisation des femmes et apportait des avantages socioéconomiques. Des femmes en meilleure santé, ayant moins d'enfants, participent davantage au marché du travail, ce qui se traduit par des avantages économiques qui vont jusqu'à des enfants mieux scolarisés et plus productifs sur le plan économique, contribuant ainsi à réduire la pauvreté. Lorsque

² Institut Guttmacher, *Abortion Worldwide 2017 : Uneven Progress and Unequal Access*, mars 2018.

les enfants sont en meilleure santé, le nombre moyen d'enfants désirés diminue, ce qui crée un cercle vertueux favorisant l'amélioration continue de la santé et du développement économique, ainsi que la réduction de la pauvreté.

Limiter ces choix a de multiples conséquences pour le bien-être des femmes, des filles, de leur famille et de collectivités entières. Et pourtant, même là où l'avortement est légal et techniquement disponible, l'accès à ce service est souvent restreint par une multitude d'obstacles et le choix des méthodes d'avortement est souvent limité. Par exemple, les services d'avortement comportent souvent des coûts prohibitifs et nécessitent de multiples déplacements sur de longues distances pour des visites à un établissement médical. Les femmes et les filles qui choisissent de mettre fin à une grossesse font souvent face à une stigmatisation sérieuse liée aux normes sociales et aux croyances culturelles, laquelle est exacerbée par le manque de services conviviaux et adaptés aux jeunes, en supposant qu'elles sont réellement en mesure d'y avoir accès.

Non seulement ces obstacles retardent l'accès des femmes à des services d'avortement sécuritaire, mais ils contribuent collectivement au nombre renversant de cas de décès et d'invalidité observés chaque année à la suite d'avortements pratiqués dans de mauvaises conditions, lesquels frappent de façon disproportionnée les populations les plus pauvres dans les pays en développement.

L'innovation est nécessaire pour surmonter les obstacles persistants qui continuent de limiter où, quand et comment une femme ou une fille peut mettre fin à une grossesse.

2. APPROCHE

2.1 L'INITIATIVE OPTIONS

L'objectif ultime de l'Initiative OPTions est de sauver et d'améliorer la vie des femmes et des filles grâce à un meilleur accès à des services d'avortement sécuritaire et légal.

L'objectif de cette demande de propositions (**DP**) est d'appuyer des **Idées audacieuses ayant un grand impact** pour faciliter l'accès des femmes et des filles à un avortement sécuritaire dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Nous recherchons des approches novatrices et transformatrices permettant aux femmes et aux filles de contrôler où, quand et comment elles mettent fin à une grossesse. Cette demande vise donc à soutenir le développement et la mise à l'essai: 1) **de nouvelles approches pour étendre l'accès précoce aux produits et services d'avortement existants** et 2) **des méthodes d'interruption de grossesse de la prochaine génération**³.

³ Les méthodes de la prochaine génération sont toutes les méthodes autres que les méthodes existantes d'avortement sécuritaire : l'aspiration manuelle sous vide (AMSV) et l'avortement médical (AM).

2.2 DOMAINES D'INTÉRÊT

Grands Défis Canada est à la recherche d'idées audacieuses conçues pour être mises en œuvre dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et axées sur l'**accès à un avortement sécuritaire**. Ces idées audacieuses pourraient provenir d'organisations sans but lucratif ou à but lucratif, mais aussi d'établissements reconnus. Les types d'établissements suivants sont particulièrement encouragés à présenter une demande et seront considérés favorablement dans le cadre du processus d'examen :

- Les établissements extérieurs au réseau existant de santé et de droits en matière de sexualité et de procréation
- Les établissements qui ajoutent de la valeur et apportent de nouvelles perspectives à l'espace de l'avortement médicalisé
- Les établissements qui sont en mesure d'introduire de nouvelles façons d'aborder le problème décrit à la section 1.2.
- Les entreprises sociales et organisations féministes

Les anciens ou actuels bénéficiaires directs du très important donateur anonyme ne sont pas admissibles au financement d'OPTions et seront écartés au cours de l'examen d'admissibilité.

Les innovations proposées doivent être **audacieuses, innovantes, transformationnelles et « sortir des sentiers battus »**, et avoir le potentiel de produire un impact substantiel en vue d'améliorer l'accès à un avortement sécuritaire. Ces innovations devraient améliorer l'accès à un avortement sans risque dans l'un ou l'autre des deux domaines d'intervention suivants :

1. **L'accroissement de l'accès précoce à l'aspiration manuelle sous vide (AMSV)⁴ et à l'avortement médical (AM)⁵**. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :
 - a. Augmenter le nombre de soignants formés et des services sécuritaires disponibles
 - b. Améliorer l'accès à l'information qui aidera une fille ou une femme à mettre fin à une grossesse en toute sécurité
 - c. Recadrer et normaliser l'avortement pour lutter contre la stigmatisation
 - d. Décentraliser et démedicaliser les soins liés à l'avortement
 - e. Réduire les obstacles économiques à l'accès à un avortement sécuritaire
 - f. Reclassifier les méthodes d'avortement existantes pour les adapter aux cadres réglementaires pertinents
2. **L'introduction d'une méthode d'avortement sécuritaire de la prochaine génération** qui apporte une ou plusieurs améliorations significatives par rapport aux méthodes existantes, notamment :
 - a. Qui peut être administrée efficacement à des stades plus avancés de la gestation

⁴ L'aspiration manuelle sous vide (AMSV) est une méthode chirurgicale d'avortement qui retire de l'utérus les tissus de la grossesse.

⁵ L'avortement médical utilise des comprimés de mifépristone et de misoprostol pour provoquer l'avortement.

- b. Qui s'avère efficace à mettre fin à la grossesse
- c. Qui facilite aux filles et aux femmes l'accès et l'auto-administration avec plus d'autonomie et d'intimité
- d. Qui facilite la conformité (p. ex., prise d'un seul comprimé)
- e. Qui réduit les effets secondaires et la douleur
- f. Qui présente un profil de stabilité
- g. Qui est permise dans le cadre réglementaire existant (p. ex., qui a d'autres indications principales)
- h. Qui offre un bon rapport coût-efficacité

Veillez noter qu'il s'agit du profil de produit cible pour les méthodes d'avortement sécuritaire de la prochaine génération. Les propositions au stade préclinique et clinique sont admissibles et les objectifs du projet pour la période de subvention de 18 à 24 mois seront ajustés en conséquence.

Remarque : Seuls les établissements légalement constitués en société dans un pays à revenu faible ou intermédiaire sont admissibles à présenter une demande dans le domaine d'intérêt « accroître l'accès aux méthodes d'avortement existantes » de la DP. Les institutions de tous les pays, y compris les institutions des pays à revenu élevé, sont admissibles à présenter une demande dans le domaine d'intérêt des « méthodes d'avortement de la prochaine génération » de la DP.

2.3 BÉNÉFICIAIRES CIBLES

Les innovations doivent en définitive profiter aux femmes et aux filles les plus pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles (annexe A).

2.4 L'AVORTEMENT LÀ OÙ IL EST LÉGAL

La présente demande de propositions met l'accent sur les obstacles qui limitent l'accès à un avortement sécuritaire dans les pays où il y a un ou plusieurs fondements juridiques sur lesquels s'appuyer⁶. Alors que les lois et les politiques prohibitives sont reconnues comme un déterminant clé de l'adoption de services d'avortement sécuritaire, une réforme des lois n'est pas l'objectif recherché ici. L'Initiative OPTions vise également à accroître la sensibilisation et la compréhension des lois locales afin que les femmes connaissent leurs droits. Les innovateurs doivent disposer d'un plan solide pour atténuer les risques de conséquences négatives imprévues pouvant découler d'une sensibilisation accrue aux droits et aux services liés à l'avortement sécuritaire, tels que le risque d'adoption de politiques plus restrictives.

⁶ Institut Guttmacher, *Abortion Worldwide 2017: Uneven Progress and Unequal Access* (mars 2018), tableau 1 de l'annexe (p. 50). Le continuum de la légalité de l'avortement va de la catégorie 1, interdiction pure et simple pour quel que motif que ce soit, à la catégorie 6, avortement autorisé sans restriction quant au motif. Les quatre catégories intermédiaires permettent l'avortement pour des motifs de plus en plus larges : sauver la vie d'une femme, protéger sa santé physique, sa santé mentale ou pour des raisons socio-économiques. De nombreux pays autorisent l'avortement pour au moins l'un des trois motifs additionnels suivants : si la grossesse résulte d'un viol, d'un inceste ou si le fœtus présente une anomalie grave.

2.5 CE QUE GRANDS DÉFIS CANADA NE FINANCERA PAS

Grands Défis Canada n'envisagera pas de financer des initiatives de renforcement des capacités, ni des programmes réguliers, des idées qui ne s'appliquent pas aux femmes et aux filles pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire, ou des idées qui ne transforment pas, n'innovent pas et ne font pas avancer le domaine au-delà des hypothèses et des paradigmes actuels.

Grands Défis Canada ne considérera pas les projets de financement qui impliquent la démonstration de principe d'innovations sur lesquelles les principaux droits de propriété intellectuelle appartiennent à un établissement tiers, sauf si a) l'établissement tiers a accordé au candidat des droits de licence suffisants sur l'innovation pour permettre son déploiement à l'échelle éventuel dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, ou b) l'établissement tiers est disposé à conclure avec Grands Défis Canada un engagement de se conformer aux exigences de Grands Défis Canada en matière d'accès mondial.

Grands Défis Canada n'envisagera pas de financer des innovations semblables à celles précédemment financées par Grands Défis Canada ou trop similaires à des propositions de rang supérieur dans le même ensemble de candidatures. Visitez notre site Web la base de données consultable sur les innovations financées par Grands Défis Canada (<https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/qui-nous-sommes/decouvrir-nos-innovations-et-resultats/>).

2.6 FINANCEMENT DISPONIBLE

Les propositions retenues se verront attribuer une subvention de démarrage pouvant aller jusqu'à 250 000 \$CAN pour une période maximale de 18 à 24 mois afin de développer et de valider l'innovation proposée. En supposant qu'un nombre suffisant de propositions valables soient reçues, environ 20 subventions de démarrage seront attribuées pour cette ronde.

Veillez noter : Tous les candidats retenus doivent compléter leur projet dans un délai de 24 mois. Aucune prolongation sans frais ne sera autorisée, et une exception sera accordée à la seule discrétion de Grands Défis Canada.

Financement pour le déploiement à l'échelle

Un nombre limité d'innovations financées dans le cadre de cette DP pourraient avoir la possibilité de présenter une demande de financement de déploiement à l'échelle allant jusqu'à 1 000 000 \$CAN, si le financement est disponible, pour soutenir la mise au point, l'essai et l'application à l'échelle de solutions novatrices ayant franchi l'étape de la démonstration de principe. Les projets de déploiement à l'échelle devraient avoir un impact réel et à grande échelle sur l'accès à un avortement sécuritaire et progresser vers l'échelle et la durabilité. Les projets de déploiement à l'échelle requièrent l'appui de partenaires qui apportent à la fois un financement de contrepartie et un ensemble de compétences nécessaires à l'application durable des innovations à grande échelle. Visitez le site <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/programs/deploiement-a-lechelle/>

pour obtenir plus d'information sur le financement de déploiement à l'échelle.

Bien que des fonds de contrepartie ne soient pas requis au stade du financement de démarrage, tous les innovateurs sont invités à obtenir du financement de contrepartie. Conclure des partenariats stratégiques dès le début peut concourir à la durabilité d'une innovation en favorisant une adoption précoce et en fournissant des ressources et de l'expertise pour préparer les équipes en vue du processus de déploiement à l'échelle, ce qui nécessite des fonds de contrepartie obtenus par le biais de partenariats.

2.7 ACCENT MIS SUR LES RÉSULTATS

Les résultats ultimes pertinents à l'Initiative OPTions sont **les vies de femmes et de filles sauvées et améliorées**. Les projets financés devraient avoir un impact sur la santé et les droits des femmes et des filles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles. À cette fin, les projets doivent comporter une approche axée sur le suivi et l'évaluation en vue de mesurer clairement ces résultats, préciser les lacunes et maximiser l'impact. Dans le cas où il est impossible de mesurer les vies sauvées ou améliorées à l'étape du financement de démarrage, les projets doivent démontrer un changement mesurable pour au moins un des résultats suivants :

- Meilleur accès aux méthodes existantes d'avortement sécuritaire
- Diminution du retard dans la décision d'une femme de se faire soigner, de se rendre à un établissement ou de recevoir des soins

- Preuve scientifique d'un nouveau médicament, d'une nouvelle formulation ou d'un nouveau prototype d'interruption de grossesse qui représente une amélioration significative par rapport aux méthodes existantes.

Les innovateurs doivent faire rapport sur tous les indicateurs énumérés à l'annexe B qui sont pertinents pour démontrer la réussite de leur innovation.

La réussite pour les subventions de démarrage est définie en fonction des éléments suivants :

- Preuves provenant d'un environnement contrôlé ou limité que l'innovation améliore l'accès à un avortement sécuritaire et/ou réduit un ou des obstacles importants à l'accès à un avortement sécuritaire
- Preuves que l'innovation peut être réalisable, soutenue et financée à grande échelle dans la ou les régions cibles
- Un intérêt démontré, un financement et des engagements à adopter l'idée parmi les parties prenantes, les influenceurs et les partenaires clés requis pour permettre le déploiement à l'échelle et la durabilité.

Communication des résultats

La communication des résultats est aussi un élément important de la responsabilité du projet vis-à-vis des partenaires de l'Initiative OPTions et d'autres intervenants clés. Les propositions devraient inclure un bref aperçu de la façon dont on entend mobiliser les intervenants et diffuser les résultats, les différents publics que l'on souhaite atteindre, et comment cette diffusion contribuera à l'impact, au déploiement à l'échelle et à la durabilité de l'innovation. Bien que la communication des résultats de la recherche dans

des publications scientifiques soit importante, cela ne devrait pas être l'objectif premier des projets financés sans une justification clairement articulée démontrant que cela s'inscrit dans le cheminement critique vers l'impact.

2.8 INNOVATION INTÉGRÉE

Les projets doivent adopter une approche axée sur l'Innovation intégrée, définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale à l'élaboration de solutions à des problèmes complexes. Cette approche n'écarte pas ou ne néglige pas les bienfaits propres à chaque type d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en alignant les trois formes d'innovation. Pour plus de détails, veuillez consulter :

<https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/>.

Les solutions proposées doivent donc inclure une combinaison des formes d'innovation suivantes :

- **Innovation scientifique / technologique** : A un fondement dans les sciences psychologiques, naturelles, de la santé ou du comportement, ou en ingénierie ou en économique; peut être simple, c.-à-d. qu'il n'est pas nécessaire que les solutions fassent appel à la haute technologie.
- **Innovation sociale** : Reconnaît et aborde les déterminants sociaux, structurels et politiques plus vastes de la santé, avec un accent particulier sur les inégalités entre les sexes et les inégalités multidimensionnelles; aborde les contextes locaux et culturels qui jouent un rôle dans la mise en œuvre et le déploiement à l'échelle.
- **Innovation commerciale** : Optimise la valeur, la pertinence et la qualité unique de la solution pour susciter une demande et atteindre la viabilité financière; traite des obstacles à l'abordabilité et à l'accessibilité.

2.9 ÉCHELLE ET DURABILITÉ

Grands Défis Canada prévoit que les innovations qu'il finance qui connaissent le plus de succès seront éventuellement déployées à grande échelle dans le cadre de partenariats conclus avec le secteur privé, le secteur public ou une combinaison des deux, et que le déploiement à l'échelle visera à avoir un impact significatif sur la santé des plus pauvres parmi les pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les candidats doivent démontrer de manière convaincante dans leur demande comment et pourquoi ils pensent que leur projet sera éventuellement déployé à grande échelle en empruntant l'une ou l'autre des voies suivantes :

- Les voies de déploiement à l'échelle par le biais du secteur privé conviennent aux projets commercialement viables ou qui offrent une valeur susceptible d'attirer un partenaire du secteur privé, soit parce que les coûts de production et les prix de vente sont tels qu'ils appuient la rentabilité, soit parce que les bénéficiaires réclament l'innovation et sont prêts à la défrayer eux-mêmes.

- Les voies de déploiement à l'échelle du secteur public conviennent aux projets qui sont susceptibles de convaincre des ministères du pays d'accueil, des donateurs multilatéraux ou d'autres acteurs du secteur public de les déployer à grande échelle. Ces projets devraient être alignés sur le plan ou la stratégie nationale du pays en matière de santé et pouvoir s'y intégrer.

Le financement de démarrage devrait permettre aux innovations de se positionner vers un cheminement plus clair vers l'échelle, en tenant compte des facteurs suivants : l'état de l'infrastructure locale; les forces sociales, politiques et économiques; la capacité de l'établissement et son leadership; les partenaires potentiels sur les plans stratégiques et de l'exécution; les sources de financement et de revenus disponibles; et d'autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle. Il est recommandé aux responsables des projets d'exploiter les systèmes locaux dans les cas où cela entraînera des gains d'efficacité et un engagement significatif des femmes et des filles censées en tirer parti, de manière à accroître les probabilités de déploiement à grande échelle. Cela devrait inclure une compréhension de la façon dont l'innovation se rattache aux priorités locales (p. ex. les plans nationaux et régionaux en matière de santé), des raisons pour lesquelles l'innovation serait préférable aux solutions de rechange, et des mécanismes dynamiques liés à la formation du marché et de la demande des consommateurs. Le plan devrait définir clairement la région ou le contexte d'utilisation de l'innovation à grande échelle et les stratégies de sortie du financement par subvention.

Entrepreneuriat social

Les entrepreneurs sociaux sont vivement encouragés à participer à la présente DP. Les entrepreneurs sociaux sont des personnes qui préconisent des solutions innovantes aux problèmes sociaux les plus pressants. Ils sont ambitieux et persistants, s'attaquant aux grands enjeux sociaux en offrant de nouvelles idées pour susciter des changements à grande échelle. Alors que les entrepreneurs commerciaux mesurent généralement le rendement par les bénéfices, les entrepreneurs sociaux recherchent une approche durable afin de produire un rendement social pour la société. Grands Défis Canada est d'avis que l'entrepreneuriat social est un élément essentiel pour assurer le déploiement à l'échelle, la durabilité et l'obtention éventuelle d'un impact.

Compréhension du contexte local

Afin d'assurer un impact durable à l'échelle, il est essentiel que les équipes de projet comprennent des membres ayant une bonne compréhension de l'infrastructure et du contexte de gouvernance local (y compris les lois et règlements pertinents), ainsi que du contexte social, politique et économique. De cette manière, les projets peuvent mieux aborder l'état de santé et les besoins de la collectivité et identifier les risques présents pour la réussite du projet. Là où ils existent, les innovations devraient mettre à contribution les systèmes locaux, qui sont en mesure de rejoindre la population cible, qui appuient la santé et le développement, ou qui abordent des déterminants plus vastes de la santé. Les déterminants de la santé sont notamment la pauvreté, l'inégalité (dont l'inégalité des sexes) et l'accès à l'eau et à des ressources sanitaires. Les innovations devraient être pertinentes pour les milieux peu dotés en ressources et profiter aux populations pauvres et marginalisées des pays à revenu faible ou intermédiaire.

L'accès à l'avortement sécuritaire est influencé par de nombreux facteurs, notamment : la dynamique du pouvoir au sein des ménages et l'égalité des sexes au sens large; l'accès financier aux services; les cadres juridiques; les normes sociales et la stigmatisation; les croyances culturelles et religieuses; la disponibilité d'autres services liés aux droits et à la santé sexuelle et reproductive; et les contextes politiques régional, national et mondial. En conséquence, il est à prévoir que les familles, les collectivités, les fournisseurs de soins de santé, les entreprises, les responsables des politiques, les gouvernements et les organismes internationaux pourront avoir un rôle à jouer en vue d'orienter et de soutenir le projet.

Mobilisation des parties prenantes

Les parties prenantes, notamment les femmes et les filles qui prendront en définitive des décisions au sujet de l'utilisation de la solution, devraient être mobilisées dès le départ et tout au long du projet. Cela contribuera à faire en sorte que la solution soit prête à être adoptée. En outre, elles peuvent fournir des renseignements utiles sur leur collectivité et reconnaître les facteurs nécessaires à la réussite du projet.

2.10 ÉGALITÉ DES SEXES, DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, DROITS DE LA PERSONNE ET INCLUSION

Grands Défis Canada s'est engagé à promouvoir les principes de l'égalité des sexes, de la durabilité de l'environnement, du respect des droits de la personne et de l'inclusion. Les innovateurs sont tenus de se conformer à la [Politique sur l'Égalité des sexes, la durabilité de l'environnement, les droits de la personne et l'inclusion](#) :

1. **Égalité des sexes** : Grands Défis Canada croit que le soutien à l'égalité des sexes et aux droits des femmes et des filles est un objectif important en soi, ainsi qu'un objectif de développement essentiel; il cherche donc à contribuer à la réalisation de l'égalité entre les personnes de tous les genres (voir le Portail de l'égalité des sexes à <http://www.grandchallenges.ca/gender/> pour un ensemble d'outils axés sur l'égalité des sexes). La ligne de référence de Grands Défis Canada est de ne pas nuire. Les innovateurs financés ou à l'étude en vue de recevoir un financement de Grands Défis Canada doivent envisager comment la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leur innovation peut promouvoir – ou entraver – les objectifs d'égalité des sexes et prendre des mesures en vue d'exploiter les occasions d'appuyer l'égalité des sexes durant la période de financement. En outre, Grands Défis Canada s'est engagé à promouvoir l'égalité des sexes au niveau de la direction et de la gouvernance de l'innovation et, à cette fin, s'efforce de trouver et d'appuyer des systèmes de soutien en vue de garantir un accès égal à des niveaux progressifs de financement pour tous les genres et la diversité dans les structures de gouvernance. Les objectifs en matière d'égalité des sexes comprennent, sans toutefois s'y limiter, les points suivants :
 - i. Promouvoir la participation égale des femmes et appuyer les femmes et les filles dans la pleine réalisation de leurs droits humains : Grands Défis Canada s'efforce de soutenir des processus et des innovations qui mobilisent activement et autonomisent les femmes et leur collectivité en vue de promouvoir la

participation et la situation égales des femmes au sein de leur société.

- ii. Réduire les inégalités entre les sexes dans l'accès aux ressources et aux avantages du développement, et le contrôle sur ceux-ci : Les innovateurs devraient s'efforcer de comprendre et d'atténuer les disparités entre les sexes dans les milieux où ils opèrent, en vue d'œuvrer à la réalisation de l'égalité des sexes et des autres objectifs de développement de plus vaste portée.
2. **Durabilité de l'environnement** : Grands Défis Canada est en partie financé par le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada, et s'aligne sur ses initiatives en vue d'appuyer la durabilité de l'environnement dans les pays en développement et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) de 2012. Les effets environnementaux raisonnablement prévisibles des innovations financées ou à l'étude pour l'obtention d'un financement de Grands Défis Canada doivent être pris en compte à l'étape de la planification et, au besoin, faire l'objet d'un suivi et être évalués tout au long de la mise en œuvre. Des efforts devraient être faits pour reconnaître et réduire au minimum les effets négatifs et renforcer les effets positifs, le cas échéant, sur le milieu où l'innovation est déployée.
 3. **Droits de la personne et inclusion** : Grands Défis Canada s'est engagé à favoriser l'intégration des aspects des droits de la personne tels que l'égalité, la non-discrimination, la participation, l'inclusion, la transparence et la responsabilité, depuis l'élaboration d'une proposition jusqu'à sa mise en œuvre. Grands Défis Canada collabore avec les innovateurs pour mettre davantage l'accent sur ces principes fondamentaux des droits de la personne dans la conception des innovations et les systèmes et processus utilisés pour la mise en œuvre de l'innovation dans le contexte particulier où ils opèrent. Plus spécifiquement, les innovateurs qui ont soumis une proposition ou qui mettent en œuvre une innovation doivent examiner de quelle manière l'innovation, au minimum, « ne nuira pas » aux droits humains des parties prenantes et des bénéficiaires du projet. Dans la conception et la mise en œuvre d'une innovation, l'innovateur doit tenir compte de la façon dont l'innovation :
 1. Reconnaîtra les moyens par lesquels elle peut contribuer à réduire la pauvreté au sein de la population locale, en particulier parmi les femmes et les filles;
 2. Assurera l'égalité et la non-discrimination, y compris dans l'optique du genre, pour les parties prenantes et les bénéficiaires du projet;
 3. Favorisera la participation et l'inclusion des parties prenantes et des bénéficiaires plus marginalisés au sein de la population locale, en mettant l'accent sur les femmes et les filles;
 4. Favorisera la transparence et la responsabilité parmi les parties prenantes et les bénéficiaires de l'innovation et au niveau de l'impact prévu.

2.11 ACCÈS MONDIAL, ACCÈS AUX DONNÉES ET ÉTHIQUE

Grands Défis Canada s'est engagé à assurer un accès significatif aux innovations qu'il appuie pour les bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier parmi les plus pauvres et marginalisés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire; à

promouvoir la diffusion rapide et ouverte des résultats de la recherche et des données issues des activités financées; et à faire en sorte que la recherche financée soit menée d'une manière qui est conforme aux normes éthiques applicables. Ces engagements sont énoncés dans la [Politique d'accès mondial](#), la [Politique d'accès aux données](#) et la [Politique sur l'éthique](#) de Grands Défis Canada, qui devraient être examinées attentivement par tous les candidats

1. **Accès mondial** : Grands Défis Canada s'est engagé à veiller à ce que 1) les innovations qu'il finance puissent être rendues significativement accessibles, tant en termes de prix que de disponibilité, aux bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier les personnes marginalisées et pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire; 2) les connaissances et les renseignements obtenus grâce aux projets financés soient diffusés largement et rapidement à la collectivité mondiale de la recherche et au-delà; 3) la commercialisation des innovations financées est encouragée, tant qu'elle respecte ces principes.
2. **Accès aux données** : Grands Défis Canada s'est engagé à veiller à ce que 1) les données soient partagées aussi largement et rapidement que possible afin de promouvoir l'innovation et optimiser les perspectives d'application des connaissances pour élaborer des solutions qui sauveront des vies; 2) le respect de l'attribution, de la diversité culturelle, de l'intégrité scientifique et de la vie privée des gens et des collectivités qui fournissent des données seront pris en considération de manière appropriée dans toutes les activités d'accès aux données; 3) la collecte, la production, le partage et l'utilisation des données seront conformes aux lois, aux règlements et aux normes de conduite éthique de la recherche; 4) les personnes et les collectivités qui permettent et appuient la recherche, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qu'ils soient des participants à la recherche ou des chercheurs, profitent des données dans la mesure du possible.
3. **Éthique** : Grands Défis Canada exige que 1) la recherche avec des êtres humains soit menée d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes, le souci du bien-être des gens, des familles et des collectivités, et un sens de la justice, 2) la recherche impliquant des animaux se déroule de manière à assurer des soins et un traitement sans cruauté, et 3) certains projets de recherche, y compris mais sans s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombinant, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, fassent l'objet d'une réglementation et d'une surveillance renforcées, le cas échéant.

Les innovateurs doivent s'engager à : 1) se conformer aux politique ci-dessus; 2) veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle, y compris ceux de tiers, n'empêchent pas un accès significatif aux innovations et une large diffusion des connaissances; 3) accorder à Grands Défis Canada une licence limitée et non exclusive aux droits de propriété intellectuelle à l'égard de leurs innovations, applicable uniquement en cas d'incapacité à garantir un accès significatif aux bénéficiaires cibles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ou dans le contexte d'une urgence de santé publique de préoccupation internationale déclarée par l'Organisation mondiale de la Santé.

3. ACTIVITÉS ET PRODUITS LIVRABLES

Les innovateurs financés dans le cadre de ce programme devront entreprendre les activités et fournir les produits livrables énumérés ci-dessous, en vue de faire la démonstration des progrès et de la réussite de leur projet :

1. Rapports d'avancement, axé sur l'utilisation des fonds et les résultats obtenus. La fréquence des rapports sera tous les trois ou six mois, en fonction de notre évaluation de risque inhérent au projet et du risque institutionnel.
2. Diffusion des connaissances en temps opportun, notamment par le biais des médias sociaux, de publications en libre accès, du dépôt des données dans des banques de référence accessibles au public, de communiqués, de conférences, de la mobilisation des parties prenantes, etc. La reconnaissance de l'Initiative OPTions sera requise.
Remarque : les innovateurs devront publier leurs conclusions dans des revues ou des plateformes de publication en libre accès, généralement dans les 12 mois suivant la fin de leur subvention de démarrage.
3. Rapport final rendant compte des dépenses financières et décrivant clairement l'impact du projet. Veuillez noter qu'une retenue de fonds de 5 % sera appliquée à l'ensemble du financement en vertu du présent programme, laquelle sera remise aux innovateurs sur présentation d'un rapport final satisfaisant et d'une justification complète des coûts.
4. Mises à jour périodiques sur l'impact, l'accès mondial, l'accès aux données et la gestion des droits de propriété intellectuelle visant les innovations soutenues.

Des instructions sur la production des rapports seront fournies aux candidats retenus. Des rapports d'étape écrits et des conversations par téléconférence pourront être requis pour satisfaire aux exigences en matière de rapports. En plus des activités mentionnées ci-dessus, on s'attend à ce que les innovateurs :

1. Participent à des activités de mobilisation du public, dans la mesure où leur sécurité n'est pas menacée.
2. Contribuent au programme d'apprentissage pour des défis spécifiques, y compris la participation à des rencontres telles que les réunions annuelles sur les Grands Défis.

Les innovateurs financés doivent conserver les documents justificatifs du projet, y compris les documents financiers, et peuvent faire l'objet d'un audit par Grands Défis Canada ou tout bailleur de fonds de cette initiative, à n'importe quel moment jusqu'au 31 mars 2028; les exigences connexes figureront dans les accords de financement.

4. RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES

Les propositions soumises passent par un processus d'examen en plusieurs étapes avant que Grand Défis Canada ne fasse une recommandation de financement. Le conseil de direction de Grands Défis Canada prend les décisions finales en matière de financement. Pour plus de détails, veuillez consulter <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/qui-nous-sommes/nos-gens/>.

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Les candidats admissibles incluent les entreprises sociales et d'autres établissements reconnus (p. ex., des organisations à but non lucratif, des établissements d'enseignement et des entreprises à but lucratif) qui :
 - **ne sont pas des bénéficiaires actuels ou antérieurs du financement direct du principal bailleur de fonds de l'Initiative OPTions**
 - sont constituées et légalement constituées en société dans un pays admissible, selon le domaine d'intérêt de la demande de proposition à laquelle l'établissement présente une demande (voir le point 2)
 - peuvent exécuter avec succès les activités dans leur domaine technique respectif
 - sont en mesure de recevoir et d'administrer des subventions
 - ne sont pas des entreprises individuelles
 - ne sont pas des bureaux de pays des Nations Unies
2. Seuls les établissements légalement constitués en société dans un pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire peuvent présenter une demande dans le domaine d'intervention « accroître l'accès aux méthodes d'avortement existantes » de la DP. Les institutions de tous les pays, y compris les institutions des pays à revenu élevé, sont admissibles à présenter une demande dans le domaine d'intérêt de la « prochaine génération de méthodes d'avortement » de la DP.
3. Un projet ne peut avoir qu'un (1) seul chef de projet, qui doit être affilié à l'établissement d'où la proposition est soumise.
4. Un chef de projet ne peut figurer que sur une (1) candidature pour cette Demande de Propositions.
5. Chaque établissement ne peut soumettre qu'une (1) proposition par domaine d'intérêt de la DP (c.-à-d. une proposition pour les innovations qui améliorent l'accès aux méthodes d'avortement existantes et une proposition pour les méthodes d'avortement de prochaine génération). Pour les universités, une (1) proposition par domaine d'intérêt de la DP sera acceptée de chaque centre de recherche de l'université.

6. Les responsables de projet financés dans le cadre de la première ronde d'OPTions ne sont pas admissibles à présenter une demande pour la deuxième ronde; toutefois, les établissements financés dans le cadre de la première ronde sont admissibles à présenter une demande (si les critères ci-dessus sont respectés) avec un autre responsable de projet.
7. Les demandes doivent comprendre tous les renseignements requis. Seules les demandes complètes seront examinées par le comité d'examen.
8. Les idées proposées doivent être alignées sur les domaines d'intérêt (section 2.2) et les bénéficiaires cibles (section 2.3). Tout ce qui entre dans ce que Grand Défis Canada ne financera pas (section 2.5) n'est pas admissible.
9. Il incombe au candidat d'obtenir les approbations, consentements ou examens juridiques et réglementaires requis pour accepter des subventions étrangères et mener les activités du projet avant de signer un accord de financement avec Grands Défis Canada. Par exemple, les candidats qui prévoient mener des activités en Inde peuvent être tenus de s'inscrire auprès du ministère de l'Intérieur, conformément à la Loi de 2010 sur la réglementation des contributions étrangères (FCRA). Dans le cadre de l'examen diligent de Grands Défis Canada, les candidats retenus devront fournir l'enregistrement de leur organisation en vertu de la FCRA ou une attestation écrite indiquant que l'enregistrement en vertu de la FCRA n'est pas requis. Le non-respect des exigences de la FCRA peut exposer votre organisation à des sanctions financières et/ou pénales. Vous devriez demander l'avis de vos conseillers pour déterminer si la FCRA s'applique à votre organisation ou à votre projet.
10. Grands Défis Canada peut, en tout temps et à sa seule discrétion, modifier les critères d'admissibilité qui s'appliquent aux candidats individuels, aux chefs de projet et aux pays admissibles, dans la mesure où la modification ne compromet pas de manière appréciable le processus d'examen.

Veillez noter que Grands Défis Canada doit approuver tout changement d'organisation candidate, d'établissement ou de chef de projet figurant dans la demande soumise à l'origine.

Veillez noter que les candidats des pays à revenu élevé sont incités à conclure une collaboration avec un innovateur basé dans un pays à revenu faible ou intermédiaire, mais cela n'est pas obligatoire.

Veillez noter que les chefs de projets sont tenus de demander et d'obtenir l'autorisation de leur organisation/établissement d'affiliation avant de soumettre leur demande.

4.2 INSTRUCTIONS RELATIVES AU DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Pour présenter une demande de financement, les candidats DOIVENT utiliser l'application en ligne fournie, accessible UNIQUEMENT via le portail Fluxx de Grands Défis Canada (gcc.fluxx.io).

1. Allez à <https://gcc.fluxx.io/>.

- Si vous avez demandé du financement par le passé, vous possédez **déjà** un compte. Si vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement au portail. Cliquez simplement sur le lien **Créer ou réinitialiser le mot de passe**.
- Si vous êtes un nouvel utilisateur (ou que l'option « Mot de passe oublié » ne fonctionne pas), vous devez cliquer sur le lien **Créer un compte**.

Remarque : Si vous ouvrez un nouveau compte au nom d'un collègue, vous devez entrer tous les renseignements (y compris la date de naissance) du chef de projet et de l'organisation qui présentent la demande. Ces noms s'afficheront sur le formulaire de candidature et ne pourront être modifiés sans contacter un administrateur.

Pour les nouveaux comptes seulement – La réception de vos identifiants de connexion prend un (1) jour ouvrable et peut prendre plus de temps en période de pointe. Par conséquent, nous vous suggérons d'ouvrir un compte au plus tard le 4 février 2020. Une fois vos renseignements traités, vous recevrez par courrier électronique un nom d'utilisateur et un lien permettant de définir le mot de passe de votre choix. Cliquez sur le lien fourni dans le courriel pour sélectionner un mot de passe de votre choix.

2. Entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Cliquez sur **Connexion**.

3. Cliquez sur le lien **Welcome / Bienvenue** dans le menu de gauche, faites défiler vers le bas, cliquez sur le bouton **Remplir une demande**.

- Google Chrome est le navigateur recommandé (N'UTILISEZ PAS Internet Explorer).
- Vous pouvez **sauvegarder** votre travail à tout moment et y revenir plus tard en ouvrant une session dans votre compte et en cliquant sur **Drafts / Ébauches**, puis en cliquant sur **Modifier**.
- Lorsque vous avez terminé vos modifications, sauvegardez votre formulaire de demande, puis cliquez sur le bouton **Soumettre**. Une fois votre demande soumise, vous ne serez plus en mesure de la modifier; par conséquent, soyez attentif lorsque vous remplissez le formulaire de demande.
- Vous DEVEZ compléter votre demande en cliquant sur le bouton **Soumettre** dans le formulaire de demande avant le **11 février 2020 à 15 h HNE**.

Pour plus de détails sur les étapes ci-dessus (y compris les captures d'écran), veuillez consulter le [Guide de référence rapide Fluxx](#), qui décrit comment ouvrir un compte dans le portail Fluxx, comment réinitialiser le mot de passe d'un compte existant, ainsi que

d'autres conseils utiles sur la navigation dans le portail Fluxx et sur le formulaire de demande.

Les nouveaux et anciens utilisateurs du portail devraient lire le **Guide de référence rapide Fluxx** dont le lien apparaît ci-dessus pour éviter tout problème technique. Si vous avez besoin d'assistance technique pour l'inscription ou pour remplir la demande en ligne, contactez l'équipe de soutien technique de Fluxx à Grands Défis Canada, à <http://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>.

La proposition peut être présentée en anglais ou en français. Les propositions présentées dans une autre langue ne seront pas prises en considération. Pour changer la langue de votre demande, utilisez le lien **Modifier le profil** dans le menu à gauche.

Note : Toute demande envoyée par courriel ne sera pas prise en considération.

Note : Grands Défis Canada ne peut répondre aux questions concernant une demande par courrier électronique. Le formulaire de demande n'est visible que dans le portail gcc.fluxx.io. Vous devez présenter une demande d'ouverture de compte en suivant les instructions ci-dessus.

Trousse à outils pour innovateur

Les candidats sont invités à consulter la boîte à outils pour innovateur de Grands Défis Canada, accessible en ligne à <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/trousse-a-outils-pour-les-innovateurs/>; elle renferme de la documentation pour aider les chercheurs et les innovateurs à élaborer leur proposition et à planifier la façon dont leur innovation sera déployée à l'échelle, sera soutenue et aura un impact d'envergure mondiale. Veuillez consulter également le portail sur l'Égalité des sexes, à l'adresse suivante : <http://www.grandchallenges.ca/funding-opportunities/gender/> qui offre une trousse d'outils axés sur l'égalité des sexes.

4.3 ÉCHÉANCIER POUR LES PROPOSITIONS

| Dates clés | Événement |
|-----------------|---|
| 4 février 2020 | <p>Date limite suggérée pour créer un compte Fluxx (gcc.fluxx.io)</p> <p>Remarque : Si vous avez demandé du financement par le passé, vous avez déjà un compte. Si vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement au portail. Cliquez simplement sur Créer ou réinitialiser le mot de passe.</p> |
| 11 février 2020 | Date/heure limite de dépôt d'une proposition à 15 h HNE |

| | |
|--------------------------|--|
| 30 juin 2020 | Avis sur le statut des propositions |
| 30 septembre 2020 | Date prévue du début des projets |

4.4 PROCESSUS D'EXAMEN

Un processus indépendant d'examen scientifique par des pairs sera appliqué à cette initiative, comprenant un tri d'admissibilité et un tri axé sur l'innovation administrés par Grands Défis Canada.

Tri d'admissibilité

Grands Défis Canada sélectionnera les demandes en fonction des critères d'admissibilité énoncés à la section 4.1. Les demandes qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité seront retirées du concours à ce stade.

Tri axé sur l'innovation

Les demandes seront évaluées à l'interne en fonction de leur pertinence stratégique pour cette demande de propositions. Le tri axé sur l'innovation évaluera uniquement l'idée novatrice proposée (et non la faisabilité ou la qualité du plan du projet) sous l'angle de la nouveauté et du potentiel de faire une contribution unique à l'Initiative OPTions. Les propositions qui ne sont pas suffisamment innovantes et pertinentes seront retirées du concours à ce stade. Nous ne considérerons pas un projet similaire à un projet que nous avons déjà financé. Visitez, sur notre [site Web](#), la base de données consultable sur les innovations financées par Grand Défis Canada.

Les demandes seront évaluées en fonction des critères ci-dessous en utilisant uniquement les **paragraphes du Résumé du projet**, tel qu'indiqués dans la demande. Les deux critères ci-dessous ont une pondération égale :

1. Innovation

- La solution proposée pour accroître l'accès à l'avortement sécuritaire dans les pays à revenu faible ou intermédiaire est-elle innovante et clairement articulée?
- L'innovation représente-t-elle plus qu'une amélioration graduelle par rapport aux approches actuelles?
- Une application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale intégrée est-elle clairement démontrée, telle que définie à la section 2.6?

2. Pertinence

- La solution proposée répond-elle au problème spécifique décrit dans la section 1.2 et à l'Initiative OPTions, décrite dans les sections 2.1 et 2.2?
- S'applique-t-elle aux populations pauvres et marginalisées dans des pays à

revenu faible ou intermédiaire et vise-t-elle à lutter contre les inégalités entre les sexes?

Examen par les pairs

Un comité d'examineurs des domaines scientifique, social et commercial, comprenant des experts de pays à revenu faible ou intermédiaire, présentera des avis sur le bien-fondé des propositions, à la lumière des critères d'évaluation énoncés à la section 4.5.

Les propositions seront classées en deux listes, une pour chaque domaine d'intérêt de la DP décrit à la rubrique 2.2. Selon la qualité des propositions reçues, Grands Défis Canada et les partenaires de l'Initiative OPTions se réservent le droit de déterminer le nombre de propositions qui seront sélectionnées dans chaque liste.

4.5 CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Impact et potentiel de transformation

- Dans quelle mesure l'innovation proposée visant l'accès à l'avortement sécuritaire dans les pays à revenu faible ou intermédiaire a-t-elle un caractère transformateur?
- Dans quelle mesure la proposition s'attaque-t-elle aux principaux obstacles qui limitent l'accès à un avortement sécuritaire?
- Dans quelle mesure l'innovation proposée convient-elle à une mise en œuvre et à un déploiement à l'échelle plus vaste dans des pays à revenu faible ou intermédiaire?
- L'innovation a-t-elle le potentiel de lutter contre les inégalités, d'être mise en œuvre, soutenue et prise en charge financièrement de façon réaliste dans la région cible, en tenant compte de l'état de l'infrastructure locale, du contexte de la gouvernance (y compris les lois et les règlements pertinents), des forces sociales, politiques et économiques, de la capacité de l'établissement et de son leadership, des partenaires potentiels sur les plans stratégique et de la mise en œuvre, des sources de financement et de revenu disponibles, ainsi que des autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle?

2. Innovation intégrée

- Dans quelle mesure l'innovation est-elle audacieuse, originale et à quel point représente-t-elle une rupture par rapport aux améliorations graduelles des approches actuelles?
- Dans quelle mesure le plan indique-t-il clairement les obstacles au déploiement à l'échelle et à la durabilité?
- Dans quelle mesure l'idée proposée intègre-t-elle bien l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale?
- Les principales parties prenantes, en particulier les femmes et les filles au sein de la population cible, sont-elles réellement impliquées dans la conception et la mise à l'essai du projet soumis?

3. Plan d'exécution du projet

- Le projet est-il conçu pour faire la démonstration de principe de l'idée?
 - Le projet fournira-t-il des preuves concrètes de l'impact sur l'accès à un avortement sécuritaire? *et* sur la manière dont l'innovation peut être mise en œuvre, soutenue et financée de manière réaliste dans la région cible?
 - Le projet fournira-t-il des preuves scientifiques d'un nouveau médicament, d'une nouvelle formulation ou d'un nouveau prototype d'interruption de grossesse qui constitue une amélioration significative par rapport aux méthodes existantes?
- Dans quelle mesure le plan d'exécution est-il bien articulé, réalisable et techniquement robuste?
- Les échéances proposées sont-elles appropriées et réalistes?
- Dans quelle mesure le plan de suivi et d'évaluation est-il réalisable et techniquement solide, y compris les résultats sur le plan de l'égalité des sexes?
- Dans quelle mesure les indicateurs des progrès vers la réalisation de la démonstration de principe sont-ils appropriés?
- Dans quelle mesure la proposition prend-elle en compte et vise-t-elle à atteindre les objectifs en matière d'égalité des sexes, de durabilité de l'environnement, de droits de la personne et d'inclusion de Grands Défis Canada?
- Y a-t-il un plan réaliste pour reconnaître et appliquer les connaissances acquises en vue d'améliorer les résultats au fur et à mesure que le projet avance?
- Des preuves sont-elles présentées pour indiquer la probabilité de réussite, de même qu'une évaluation rigoureuse des risques et des stratégies d'atténuation connexes?

4. Capacité de leadership pour agir en champion du changement

- L'établissement provient-il d'un secteur extérieur au réseau typique de santé et de droits en matière de sexualité et de reproduction, apporte-t-il une valeur ajoutée et de nouvelles perspectives au domaine de l'avortement médicalisé, et est-il en mesure d'introduire de nouveaux moyens de traiter le problème défini dans la proposition?
- Le chef de projet a-t-il le potentiel d'engagement et de leadership nécessaire pour déployer des solutions à plus grande échelle?
- Le chef de projet et les principaux membres de l'équipe proposés ont-ils une formation et une expérience appropriées, ainsi que la stature nécessaire pour mener à bien les tâches proposées (p. ex., une expertise scientifique, sociale et commerciale)?
- Les partenariats et la composition des équipes pluridisciplinaires proposés augmentent-ils les chances de succès?
- Le chef de projet et les principaux membres de l'équipe ont-ils démontré la capacité de convoquer les intervenants qui sont en mesure de susciter des changements au niveau des systèmes (p. ex. dans des entreprises, des universités et le secteur public), y compris ceux qui découvrent le

projet et ses objectifs?

5. Valeur en contrepartie de l'effort

- La portée des travaux envisagés et le montant de financement demandé sont-ils raisonnables et à la mesure des objectifs proposés.
- La proposition représente-t-elle une utilisation particulièrement réfléchie et efficiente des ressources?

Décisions en matière de financement

Une fois achevé l'examen par les pairs, Grands Défis Canada recevra une liste de classement et de cotes. À la lumière des résultats de l'examen par les pairs, Grands Défis Canada présentera une recommandation de financement au conseil de direction de Grands Défis Canada, qui prendra les décisions finales en matière de financement à sa seule discrétion, y compris les droits exclusifs qu'il se réserve, décrits à la section 4.13. Seuls les projets cotés comme admissibles au financement lors de l'examen par les pairs peuvent recevoir une recommandation de financement.

L'examen diligent, y compris le rendement du candidat dans d'autres projets financés par Grands Défis Canada ou ses partenaires, est pris en compte pour tous les projets recommandés en vue d'un financement au terme de l'examen par les pairs. À la lumière de l'examen en comité ou du processus de diligence raisonnable, des ajustements au plan, à la structure, au montant, au mode de financement et au suivi du projet proposé pourront être nécessaires au moment de la négociation d'un accord de financement.

4.6 MODALITÉS FINANCIÈRES ET COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet sont admissibles conformément à la Directive sur les dépenses admissibles et non admissibles (voir <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/politiques-et-autres-ressources/>)

Les taux de coûts **indirects suivants** sont autorisés :

- Jusqu'à 15 % pour les organisations à but non lucratif et les organismes non gouvernementaux
- Jusqu'à 10 % pour les universités
- 0 % pour les organismes gouvernementaux et les organismes à but lucratif.

Si le taux indirect publié ou vérifié d'une organisation est inférieur au taux indirect maximal autorisé ci-dessus, le bénéficiaire doit appliquer son taux publié ou vérifié dans la préparation du budget de la proposition. De plus, les taux de coûts indirects **ne peuvent** être appliqués aux achats d'équipement et de fournitures, y compris l'amortissement.

Les taux de coûts indirects s'appliquent également aux sous-traitants approuvés qui font partie de la proposition. Les coûts indirects payés pour les contrats de sous-traitance approuvés sont limités aux premiers 25 000 \$ de chaque sous-contrat par année

(12 mois) de mise en œuvre. Les taux de coûts indirects ne peuvent être appliqués aux catégories de services sous-traités suivants : les services de fournitures aux entreprises, les services de soutien administratif, les services audiovisuels, les services d'architecture et d'ingénierie, la construction et l'entretien des équipements. Les sous-traitants ne peuvent pas facturer au candidat principal des taux de coûts indirects supérieurs à la politique susmentionnée.

4.7 MODALITÉS DE PAIEMENT

1. Paiements par avance : Une avance initiale égale aux besoins de trésorerie estimatifs pour les coûts admissibles prévus au cours de la première période est versée à la signature de l'accord de financement. Les paiements subséquents seront effectués par avances trimestrielles ou semi-annuelles correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles. Les avances seront assujetties à une retenue de 5 %.
2. Toutes les demandes d'avances et tous les rapports financiers présentés doivent être signés par un dirigeant détenant un titre de comptable professionnel accrédité.
3. Avances en cours : Les paiements anticipés ne peuvent couvrir plus de deux périodes et, à aucun moment, il ne peut y avoir d'avances en cours couvrant les besoins de trésorerie de plus de deux périodes. Ainsi, avant qu'un paiement anticipé ne soit versé pour une troisième période, la première période devra avoir été comptabilisée.
4. Compte de banque distinct et intérêts gagnés sur les paiements anticipés : Un compte bancaire distinct, portant intérêts, doit être maintenu pour le projet.
5. Le paiement final (retenue allant jusqu'à 5 % du montant de la subvention) sera soumis aux conditions suivantes :
 - a. Le projet a été complété conformément à l'accord.
 - b. Grands Défis Canada a reçu et accepté le rapport final.
 - c. Grands Défis Canada a reçu un certificat attestant que les obligations financières envers les employés, les sous-traitants et les fournisseurs en lien avec la contribution de Grands Défis Canada au projet ont été entièrement honorées.

4.8 VÉRIFICATION

Les innovateurs qui reçoivent du financement peuvent faire l'objet d'une vérification de la part de Grands Défis Canada ou l'un de ses partenaires, à tout moment, jusqu'au 31 mars 2028, et doivent conserver les dossiers de projet durant cette période, ce qui sera précisé dans chaque accord de financement.

4.9 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET NOTE SUR LA VIE PRIVÉE

Tous les documents, propositions, communications, y compris les vidéos et le matériel connexe, soumis à Grands Défis Canada en réponse à la présente demande de propositions (collectivement, les « Documents de présentation ») peuvent être partagés avec tout partenaire financier.

En soumettant des Documents de présentation à Grands Défis Canada, chaque candidat accorde de ce fait à Grands Défis Canada une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non-exclusive, non-commerciale, sans charge et libre de redevances pour utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher les Documents de présentation, en tout ou en partie, , sous quelque forme, média ou technologie que ce soit, connu ou développé ultérieurement, y compris le droit d'autoriser d'autres à poser de tels actes et le droit de céder ces droits sous licence à d'autres, aux mêmes conditions.

Les propositions feront l'objet d'un examen externe par des spécialistes indépendants de la discipline et des bailleurs de fonds potentiels (dont les résultats seront confidentiels), en plus de l'analyse faite par notre personnel.

Veillez passer en revue soigneusement les renseignements fournis dans les Documents de présentation. Si vous avez un doute quant à l'opportunité de divulguer des renseignements confidentiels ou de propriété exclusive (notamment des renseignements relatifs à des inventions), nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique et de prendre toute mesure que vous jugerez nécessaire pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pourriez aussi vérifier si ces renseignements ont une importance critique pour l'évaluation de la proposition ou si d'autres renseignements plus généraux et non confidentiels seraient tout aussi adéquats à ces fins.

Grands Défis Canada décline expressément toute responsabilité qui pourrait découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les Documents de présentation.

4.10 GARANTIE

En fournissant des Documents de présentation, les candidats déclarent et garantissent à Grands Défis Canada qu'ils ont le droit de fournir l'information soumise et d'accorder les licences décrites ci-dessus. Les candidats qui ont des questions au sujet du contenu de leurs Documents de présentation peuvent communiquer avec Grands Défis Canada par courriel à info@optionsinitiative.org.

4.11 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les solutions appuyées par ce programme comprennent des technologies, des services,

des modèles d'affaires, des connaissances et des produits innovants visant à promouvoir l'accès à un avortement sécuritaire dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Afin d'assurer un accès significatif aux populations concernées, l'élaboration et le déploiement de ces solutions peut nécessiter la participation, l'appui et la collaboration de plusieurs organisations, y compris le secteur privé, des gouvernements et des établissements de recherche universitaires et sans but lucratif. Par conséquent, dans le cadre de ce programme, nous avons l'intention d'appuyer la formation de partenariats appropriés qui sont essentiels pour combler ces besoins urgents en santé mondiale.

Les candidats retenus conservent la propriété des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues, y compris les droits auxquels donnent lieu les résultats découlant des projets financés. Grands Défis Canada a toutefois l'intention de veiller à ce que ces droits de propriété intellectuelle soient utilisés et gérés d'une manière compatible avec la réalisation des objectifs du présent programme. La Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada guidera notre approche en matière de propriété intellectuelle, et nous invitons tous les candidats à réfléchir à la mesure dans laquelle ils sont disposés à présenter une demande conforme à la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada.

Les candidats sélectionnés seront tenus de s'engager à respecter la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada et de signer un Accord d'accès mondial avec Grands Défis Canada, en conformité avec les Principes directeurs applicables aux solutions innovantes et aux résultats des projets appuyés par ce programme. L'Accord d'accès mondial accordera une licence non exclusive sur les droits de propriété intellectuelle à l'égard des innovations soutenues (y compris la propriété intellectuelle en amont) qui permet à Grands Défis Canada, ses partenaires de financement et à ses sous-titulaires de licences de mettre en œuvre et de diffuser des produits, des procédés, des connaissances ou des solutions dans les pays à revenu faible ou intermédiaire où les candidats et leurs partenaires ne sont pas en mesure de réaliser une accessibilité significative. Les candidats doivent noter que Grands Défis Canada peut être tenu de fournir des droits de sous-licence ou de sous-distribution à des partenaires financiers ou à une ou plusieurs personnes nommées par les partenaires financiers. Les candidats doivent noter que les engagements en matière d'accès mondial énoncés ci-dessus demeurent en vigueur à la fin des activités du projet.

4.12 ACCÈS AUX DONNÉES

Grands Défis Canada s'est engagé à optimiser l'utilisation des données afin de favoriser l'application des connaissances pour mettre au point des solutions qui permettent de sauver des vies. Pour atteindre cet objectif, les données doivent être largement et rapidement mises à la disposition du milieu de la recherche de Grands Défis Canada et de la communauté de la santé mondiale par des méthodes éthiques et efficaces d'accès aux données. Dans l'optique de l'accès mondial, l'accès aux données représente l'application du deuxième principe directeur de la Politique d'accès mondial, qui précise que les connaissances acquises grâce à la découverte sont diffusées aussi largement et rapidement que possible parmi les projets connexes et la communauté scientifique mondiale.

Au minimum, les « données » désignent les ensembles finaux et annotés de données quantitatives et qualitatives et les renseignements d'accompagnement comme les métadonnées, les tables de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada reconnaît la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation, ainsi que des avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non d'une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, des lois ou des règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans de tels cas, le bénéficiaire d'une subvention devra fournir une explication pour justifier une exonération partielle ou totale de l'exigence relative à l'accès aux données.

4.13 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une proposition ne crée pas de relation contractuelle entre le candidat et Grands Défis Canada.

Grands Défis Canada se réserve notamment les droits suivants, à sa seule discrétion et sans préavis :

1. Annuler cette demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif.
2. Modifier et relancer la demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif. Cette demande de propositions est valide à compter du 14 novembre 2019 et remplace toute demande de propositions antérieure de même nature. Les modalités et conditions de la présente demande de propositions s'appliquent à toutes les propositions présentées à compter du 14 novembre 2019, et celle-ci pourrait être remplacée par une demande de propositions révisée dans l'avenir. Nous vous recommandons de rester à l'affût de toute révision à la demande de propositions avant de présenter votre demande.
3. Accepter ou rejeter toute proposition non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité, qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives au dépôt d'une proposition et qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives aux coûts admissibles.
4. Ne pas retenir une proposition à la lumière du rendement en lien avec une subvention ou un projet antérieur de Grands Défis Canada, ou l'octroi d'une subvention au candidat pour de la recherche identique ou similaire par l'un des partenaires de Grands Défis Canada ou l'un des établissements collaborateurs.
5. Écarter toute proposition à tout moment lorsqu'il y a une indication que la proposition constitue, de quelque façon, du plagiat.
6. Accepter ou rejeter l'une ou la totalité des demandes, quel que soit le classement d'une demande en fonction des critères d'admissibilité, avec ou sans explication.
7. Accorder aux propositions des montants différents, pour une durée différente et des conditions différentes de celles indiquées ci-dessus.
8. Vérifier tout renseignement fourni par les candidats en faisant une recherche

- indépendante ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
9. Accorder des subventions en collaboration avec des partenaires de financement. Cela peut comprendre des accords de subvention distincts avec chaque établissement (c.-à-d. une avec Grands Défis Canada et une autre avec un établissement partenaire), ainsi que des transferts de fonds distincts. Les partenaires de financement peuvent utiliser des critères d'évaluation différents et tout type de financement peut être assujéti à des conditions allant au-delà de celles décrites ici. Les résultats attendus du projet, cependant, seront harmonisés.
 10. Limiter le nombre de propositions financées par établissement, pays et domaine thématique en fonction du bassin de candidats.

4.14 ASSURANCES RELATIVES À LA RECHERCHE

Tel que mentionné ci-dessus à la section 2.10, Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujéti à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour recevoir des fonds de Grands Défis Canada, initialement et tout au long du déroulement d'un projet de recherche, les chercheurs doivent attester et documenter qu'ils se conforment aux principes et aux normes d'éthique énoncés ci-dessous.

1. La recherche avec des participants humains doit se dérouler d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes, la sensibilité au bien-être des gens, des familles et des collectivités, et un sens de la justice.
2. La recherche avec des animaux doit se dérouler d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté.
3. Certains projets de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombiné, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, pourraient être assujéti à une réglementation et à une supervision plus étroites.

Comme il sera nécessaire pour chaque projet individuel, Grands Défis Canada exigera, pour chaque endroit où une partie d'un projet doit se dérouler (sous la responsabilité de votre organisation ou celle d'un sous-subventionnaire ou d'un sous-traitant), que toutes les approbations légales et réglementaires concernant les activités qui doivent se dérouler aient été obtenues avant le début de l'activité réglementée. Nous exigerons également que vous acceptiez de ne faire aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'auront pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique. Pour plus de détails, veuillez consulter la Politique sur l'éthique de Grands Défis Canada, à (<http://www.grandchallenges.ca/wp-content/uploads/2017/10/20170927-EthicsPolicy-FR.pdf>).

Annexe A : Liste des pays à revenu faible ou intermédiaire de la Banque mondiale

La Banque mondiale classe les pays suivants parmi les pays à revenu faible ou intermédiaire. **Il incombe aux candidats de s'assurer qu'ils se conforment aux lois applicables.** Pour la liste la plus récente des pays à revenu faible ou intermédiaire, veuillez consulter <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>.

| Pays à faible revenu | Pays à revenu intermédiaire inférieur | Pays à revenu intermédiaire supérieur |
|---------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Afghanistan | Angola | Albanie |
| Bénin | Bangladesh | Algérie |
| Burkina-Faso | Bhoutan | Samoa américaines |
| Burundi | Bolivie | Argentine |
| République centrafricaine | Cap-Vert | Arménie |
| Tchad | Cambodge | Azerbaïdjan |
| Rép. dém. du Congo | Cameroun | Biélorussie |
| Erythrée | Comores | Belize |
| Ethiopie | Rép. du Congo | Bosnie-Herzégovine |
| Gambie | Côte d'Ivoire | Botswana |
| Guinée | Djibouti | Brésil |
| Guinée-Bissau | Rép. arabe d'Égypte | Bulgarie |
| Haïti | El Salvador | Chine |
| Rép. dém. pop. de Corée | Eswatini | Colombie |
| Libéria | Ghana | Costa Rica |
| Madagascar | Honduras | Cuba |
| Malawi | Inde | Dominique |
| Mali | Indonésie | République dominicaine |
| Mozambique | Kenya | Guinée Equatoriale |
| Népal | Kiribati | Equateur |
| Niger | République du Kirghizistan | Fiji |
| Rwanda | Rép. dém. pop. du Laos | Gabon |
| Sierra Leone | Lesotho | Géorgie |
| Somalie | Mauritanie | Grenade |
| Soudan du Sud | Micronésie, États féd. de | Guatemala |
| République arabe syrienne | Moldavie | Guyana |
| Tadjikistan | Mongolie | Rép. Islamique d'Iran |
| Tanzanie | Maroc | Iraq |
| Togo | Myanmar | Jamaïque |
| Ouganda | Nicaragua | Jordanie |
| Rép. du Yémen | Nigeria | Kazakhstan |
| | Pakistan | Kosovo |
| | Papouasie-Nouvelle-Guinée | Liban |
| | Philippines | Libye |
| | São Tomé-et-Principe | Malaisie |
| | Sénégal | Maldives |
| | Îles Salomon | Iles Marshall |
| | Soudan | Ile Maurice |



| | | |
|--|---------------------|---------------------------------|
| | Timor-Leste | Mexique |
| | Tunisie | Monténégro |
| | Ukraine | Namibie |
| | Ouzbékistan | Nauru |
| | Vanuatu | Macédoine du Nord |
| | Vietnam | Paraguay |
| | Cisjordanie et Gaza | Pérou |
| | Zambie | Roumanie |
| | Zimbabwe | Russie (Fédération de) |
| | | Samoa |
| | | Serbie |
| | | Afrique du Sud |
| | | Sri Lanka |
| | | Sainte-Lucie |
| | | Saint-Vincent-et-les Grenadines |
| | | Suriname |
| | | Thaïlande |
| | | Tonga |
| | | Turquie |
| | | Turkménistan |
| | | Tuvalu |
| | | Venezuela, RB |

Annexe B : Indicateurs clés

| Résultats | Indicateurs possibles |
|---|--|
| Meilleur accès à un avortement sécuritaire là où il est légal | <p>Nombre de femmes et de filles bénéficiant d'un meilleur accès à des services d'avortement sécuritaire et légal et aux soins après avortement. Cela peut inclure, sans toutefois s'y limiter, tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services d'avortement sécuritaire et légal obtenus par des femmes et des filles vulnérables dans les pays à revenu faible ou intermédiaire • Nombre de sites proposant des produits et des services d'avortement sécuritaire • Nombre de professionnels de la santé formés pour pratiquer un avortement sécuritaire • Nombre de professionnels de la santé fournissant des services d'avortement sécuritaire |
| Mise au point d'une méthode d'avortement sécuritaire de la prochaine génération | <p>Preuve scientifique d'un nouveau médicament, d'une nouvelle formulation ou d'un nouveau prototype d'avortement sécuritaire apportant une ou plusieurs améliorations significatives par rapport aux méthodes existantes pour ce qui est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la capacité à être administré efficacement à un stade de gestation plus avancé • De l'efficacité à mettre fin à la grossesse • De la capacité des femmes et des filles à y avoir accès et à s'auto-administrer cette méthode avec plus d'autonomie et d'intimité • De la facilité à s'y conformer (p. ex., la prise d'un seul comprimé) • De la réduction des effets secondaires et de la douleur • Du profil de stabilité et de la disponibilité dans des sites décentralisés • De son acceptabilité dans un contexte réglementaire restrictif (p. ex., la méthode a d'autres indications principales) • Du rapport coût-efficacité |